

- **AVIS D'APPEL D'OFFRES**
 - DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPABETISATION, DE LAPROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE DE ZINDER
 - COMMUNE RURALE DE LIBORE
- **AVIS D'ATTRIBUTION**
 - MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
 - FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II
- **PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS**
 - MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
 - GARDE NATIONALE DU NIGER
 - RIZ DU NIGER SAEM
 - CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES
 - CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NIAMEY
 - CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DIFFA
 - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE L'ALPHABÉTISATION, DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE D'AGADEZ
 - DIRECTION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE DIFFA
 - INSPECTION COMMUNALE D'AGADEZ
 - INSPECTION D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TESKER
 - TRESORERIE DE TAHOUA
 - ECOLE NORMALE OUSMANE AMADOU D'AGADEZ
 - IECP / IFÉROUANE
 - MAISON D'ARRET D'ARLIT
 - MAIRIE DE TAMAYA
 - COMMUNE RURALE DE LIBORE
 - COMMUNE RURALE DE FALMEY
 - COMMUNE RURALE DE N'DOUNGA
 - COMMUNE RURALE DE DANNET



DÉCISIONS DU CRD

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS





Sommaire

- AVIS D'APPEL D'OFFRES Page 3-7
- AVIS D'ATTRIBUTIONPage 8-9
- PLANS PRÉVISIONNELS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS.....Page. 10-25
- DÉCISION DU CRDPage 26-31



Agence de Régulation des Marchés Publics



Journal des Marchés Publics

Hebdomadaire de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du Niger
N°370 du 5 au 11 Avril 2021

BP : 725 - Niamey - NIGER
Tél : (00227) 20 72 35 00
Email : arm@intnet.ne

Directeur de Publication
M. Ibrahim Allassane

Directrice de la Rédaction
Mme Zourkaleini Zara

Comité de Rédaction
Mme Zourkaleini Zara
M. Adamou Tahirou
M. Soumana Yacouba
M. Amadou Maman Rabiou
M. Almoctar Mahamane
M. Maharou Habou

Conception & Impression
La GIN

BP: 383 Niamey - Niger
Tél. : +227 20 73 30 91
96 86 33 33

Tirage :
200 exemplaires

Abonnement/Distribution
ARM : Tél : 20 72 35 00



AVIS D'APPEL D'OFFRES



REGION DE ZINDER

DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPABETISATION, DE LAPROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le site web des marchés publics.
2. La DREP de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison au titre de la DRP N°006/2021/DREP/A/PLN/EC/ZR des prestations des services suivants : Pause-café en unique lot.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 4 de l'arrêté N°139 du 24 juillet 2017 du code des marchés publics et des délégations de service public], et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de 7 jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) F CFA à l'adresse mentionnée ci-après : bureau du service financier de la DREP/A/PLN/EC/ZINDER tel : 0022796594004 de 10h à 17h 00 mn
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Bureau du service Financier de la DREP tel : 0022796594004 au plus tard le jeudi 12 août 2021 à 09h 00 .Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 12 août 2021 à 10h 00 mn à l'adresse suivante Salle de réunion de la DREP de Zinder

REGION DE ZINDER

DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPABETISATION, DE LAPROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le site web des marchés publics.
2. La DREP de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison au titre de la DRP N°004/2021/DREP/A/PLN/EC/ZR les fournitures suivantes : matériels informatiques en unique lot.



3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 4 de l'arrêté N°139 du 24 juillet 2017 du code des marchés publics et des délégations de service public], et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de 14 jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de deux cent Cinquante mille (250 000) F CFA à l'adresse mentionnée ci-après : bureau du service financier de la DREP/A/PLN/EC/ZINDER tel : 0022796594004 de 10h à 17h 00 mn
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Bureau du service Financier de la DREP tel : 0022796594004 au plus tard le 12 août 2021 à 10h 00 .Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 12 août 2021 à 11h 00 mn à l'adresse suivante Salle de réunion de la DREP de Zinder

REGION DE ZINDER

DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPABETISATION, DE LAPROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le site web des marchés publics.
2. La DREP de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison au titre de la DRP N°003/2021/DREP/A/PLN/EC/ZR des fournitures suivantes : kits participants en deux(2) lots.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 4 de l'arrêté N°139 du 24 juillet 2017 du code des marchés publics et des délégations de service public], et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de 07 jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de Deux Cent Cinquante mille (250 000) F CFA à l'adresse mentionnée ci-après : bureau du service financier de la DREP/A/PLN/EC/ZINDER tel : 0022796594004 de 10h à 17h 00 mn



AVIS D'APPEL D'OFFRES



6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Bureau du service Financier de la DREP tel : 0022796594004 au plus tard le 13 août 2021 à 09h 00 .Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 13 août 2021 à 10h 00 mn à l'adresse suivante Salle de réunion de la DREP de Zinder

REGION DE ZINDER

DIRECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPABETISATION, DE LAPROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés paru dans le site web des marchés publics.
2. La DREP de Zinder sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison au titre de la DRP N°005/2021/DREP/A/PLN/EC/ZR des prestations des services suivants : Pause-café et pause-déjeuner en unique lot.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 4 de l'arrêté N°139 du 24 juillet 2017 du code des marchés publics et des délégations de service public], et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai d'exécution du marché est de 3 jours.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de Deux Cent mille (200 000) F CFA à l'adresse mentionnée ci-après : bureau du service financier de la DREP/A/PLN/EC/ZINDER tel : 0022796594004 de 10h à 17h 00 mn
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Bureau du service Financier de la DREP tel : 0022796594004 au plus tard le 13 août 2021 à 10h 00 .Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 13 août 2021 à 11h 00 mn à l'adresse suivante Salle de réunion de la DREP de Zinder

LE DIRECTEUR REGIONAL



COMMUNE RURALE DE LIBORE

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés (Éventuellement) paru dans LE JOURNAL DE L'AGENCE DE REGULARISATION DES MARCHES PUBLICS DU NIGER du 23 au 29 juillet 2021 1.

1. La Commune Rurale de Liboré décidé sur fond² *propre*, d'investir dans l'éducation afin de financer *la construction de deux blocs de trois classes*, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N° 02/ CRL/2021 POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE TROISCLASSES DANS LA COMMUNE RURALE DE LIBORE].
2. Le Maire de la Commune Rurale de Liboré sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de construction de deux blocs de trois classes dans la Commune Rurale de Liboré³.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 30 à 39 *du code des marchés publics et des délégations de service public*, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la commune Rurale de Liboré, au bureau du Secrétaire Général Monsieur ADAMOU SOULEY ABDOULAYE, cellulaire 96 27 98 18, email : doullaye@hotmail.com. et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après à *la Mairie de Liboré auprès du Secrétaire Général de 08 heures à 17 tous les jours ouvrables sauf les vendredis de 08 à 13 heures*⁴.
5. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - a) *Certificat d'agrément national : option BTP 3^{ème} catégorie ou plus*
 - b) *Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)*
 - c) *Attestation de Régularité Fiscale (ARF)*
 - d) *Attestation de Faillite et de non Liquidation Judiciaire datant de moins de trois mois,*
 - e) *Attestation de l'Administration de travail et la CNSS*
 - f) *Attestation de non Exclusion de la Commande Publique datant de moins de six mois,*

1 Jour, mois, année

2 [Insérer, si applicable: « ce contrat sera financé conjointement par {Insérer le nom du cofinancier} »].

3 Fournir une brève description des Travaux, y compris les quantités principales, le lieu et la période de réalisation, et d'autres informations de nature à permettre aux candidats potentiels de décider de leur participation ou non à l'Appel d'offres.

4 Par exemple: de 8.heures à 17 heures



- g) *Déclaration sur l'Honneur du Soumissionnaire Attestant sa non Affiliation à une Société, Cabinet ou entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire du DAO ou qui a été engagée (ou serai) engagée comme maître d'œuvre au titre du marché,*
- h) *Déclaration d'engagement du soumissionnaire Attestant son respect vis-à-vis des normes environnementales et sociales,*

Voir le DPAO pour les informations détaillées.

- 6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement⁵ d'une somme non remboursable de *cent cinquante mille (150 000) FCFA* à l'adresse mentionnée ci-après *auprès du Receveur Municipal*. La méthode de paiement sera *un versement en espèces*⁶. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par *plis fermés en dépôt*⁷.
- 7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après *COMMUNE RURALE DE LIBORE*⁸] au plus tard le 24 Août 2021, à 09 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
- 8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de *un million trois cent mille (1 300 000) en FCFA*.
- 9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
- 10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 30 Août 2021 à 09 heures 30 minutes à l'adresse suivante : *dans la salle de réunion de la Mairie* ⁽⁹⁾

5 Le prix demandé doit être **un juste prix** c'est-à-dire destiné à rembourser l'Autorité contractante du coût d'impression du DAO, du courrier et d'acheminement du dossier d'Appel d'offres. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence.

6 Par exemple chèque de caisse, virement sur un compte à préciser.

7 La procédure d'acheminement est généralement la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Pour des raisons d'urgence ou de sécurité, l'acheminement à domicile par messagerie peut être envisagé.

8 Le bureau où les offres sont ouvertes n'est pas nécessairement celui où les documents peuvent être consultés ou celui où les offres doivent être soumises. Un lieu seulement doit être mentionné pour la remise des offres, qui doit être situé aussi près que possible du lieu d'ouverture des offres afin de limiter la durée entre soumission et ouverture des offres.

9 Coordonner avec l'Article 23 des IC, "Ouverture des plis" et le DPAO.



MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Ministère des Enseignements Secondaires

Exercice budgétaire : 2021

Source de financement : Budget National

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

Référence du marché : AOON N°004/FS/2021/MES/SG/DMP/DSP

Objet du marché : Acquisition de fournitures scolaires et matériels pédagogiques pour la rentrée scolaire 2021- 2022

Date et support de publication de l'avis ; SAHEL du 07 avril 2021

Date de notification définitive aux soumissionnaires : 09 juillet 2021

Soumissionnaire	N° Lot	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/ attribution)
Entreprise MAYYASSIA	1	422 450 000 FCFA TTC	4 mois	Non retenue (offre classée 3 ^{ème})
	2	446 250 000 FCFA TTC	4 mois	Non retenue (offre classée 2 ^{ème})
GRAPHIQUE INDUSTRIE	1	291 550 000 FCFA TTC	4 mois	Offres non retenues (échantillons non conformes)
	2	327 250 000 FCFA TTC	4 mois	
Ets AHMED ABDOURHAMANE FATIMATA	1	371 875 000 FCFA TTC	4 mois	Offres non retenues (pas de marché similaire pour les lots 1 et 3 ou d'attestation de chiffres d'affaires pour le lot 1).
	3	18 040 995 FCFA TTC	4 mois	
Société SACI SARL	1	435 242 500 FCFA TTC	4 mois	Offres non retenues (pas de marché similaire pour le lot 3 et lignes de crédit non conformes pour les 3 lots).
	2	434 350 000 FCFA TTC	4 mois	
	3	33 172 440 FCFA TTC	4 mois	
NIGER MINING INVESTMENT	1	413 525 000 FCFA TTC	4 mois	Non retenue (offre classée 2 ^{ème})
	2	462 612 500 FCFA TTC	4 mois	Non retenue (offre classée 3 ^{ème})
BM TRANS	1	399 245 000 FCFA TTC	4 mois	Offre retenue (1^{er})
	2	412 037 500 FCFA TTC	4 mois	Offre retenue (1^{er})
BATRAPEX NIGER SARL	3	27 426 525 FCFA TTC	4 mois	Offre retenue (1^{er})
KAOEN COPY SERVICES Sarlu	1	401 625 000 FCFA TTC	3,5 mois	Offres non retenues (échantillons non conformes)
	2	426 912 500 FCFA TTC	3,5 mois	

Le DMP/DSP



FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS II

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du Premier Ministre

Exercice budgétaire : 2021

Source de financement : Projet Genre Population et Développement au Niger (GPDN) Convention AFD N»CNE 1194 01 **Sous composante 2.1 :** Extension des dispositifs des filets sociaux pour l'école secondaire, **Sous composante 2.2:** Extension des dispositifs des filets sociaux pour l'école secondaire à Niamey

Mode de passation : Entente Directe

Référence du marché : N° 363/21/MF/DGCMP/EF du 02/07/2021

Objet du marché : Entente directe avec ASSUSSU RAYA KARKARA pour assurer le paiement des bourses scolaires aux filles bénéficiaires du Cash Transfert dans les régions de Maradi, Tahoua aux titres de l'année scolaire 2020-2021

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 02/07/2021

N° Lot 1	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	Assussu Raya Karkara Siege Social Dogondoutchi BP: 53 Douchi Niger Tel : 20 65 40 58/21 65 59 95 Email : mutuelleark@yahoo.fr	3 353 760	30 jours à compter de la notification de l'ordre de service	RAS

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE

Structure : Projet Filets Sociaux Adaptatifs II Wadata Talaka, Cellule Filets Sociaux, Cabinet du Premier Ministre

Exercice budgétaire : 2021

Source de financement : Projet Genre Population et Développement au Niger (GPDN) Convention AFD N»CNE 1194 01 **Sous composante 2.1:** Extension des dispositifs des filets sociaux pour l'école secondaire, **Sous composante 2.2:** Extension des dispositifs des filets sociaux pour l'école secondaire à Niamey

Mode de passation : Entente Directe

Référence du marché : N° 364/21/MF/DGCMP/EF du 02/07/2021

Objet du marché : Entente directe avec CENEC AGIYA pour assurer le paiement des bourses scolaires aux filles bénéficiaires du Cash Transfert dans les régions de Dosso et Tillabéry aux titres de l'année scolaire 2020-2021

Date et support de Publication de l'avis : N/A

Date de notification au soumissionnaire : 02/07/2021

N° Lot 1	Noms des Soumissionnaires	Montant proposé	Délais d'exécution	Observations (motif rejet/attribution)
1	CNEC AGIYA BP: 13 376 Niamey Niger Tel: 20 73 70 70/ 96 98 16 48	1 486 160	30 jours à compter de la notification de l'ordre de service	RAS

Le Coordonnateur



PLAN PRÉVISIONNEL



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES ADDITIF 3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Trasport des manuels scolaires et guides pedagogiques	SG	DRP	PM	15/07/2021

GARDE NATIONALE DU NIGER ADDITIF N°5

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	fourniture de pièces detachées	HC/GNN	DRP	PM	30/06/2021

RIZ DU NIGER SAEM

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Réhabilitation des infrastructures de l'usine de kirkissoye	Administrateur délégué	AO	PM	28/06/2021



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES ADDITIF 3

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
26/07/2021	27/07/2021	11/08/2021	14/08/2021	24/08/2021	31/08/2021	09/09/2021	30 jours	UNICEF

GARDE NATIONALE DU NIGER ADDITIF N°5

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
09/07/2021	12/07/2021	19/07/2021	22/07/2021	02/08/2021	09/08/2021	18/08/2021	15 Jours	BN

RIZ DU NIGER SAEM

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
07/07/2021	09/07/2021	09/08/2021	14/08/2021	24/08/2021	31/08/2021	09/09/2021	90 JOURS	Coopération japonaise (FONDS KR 2018



CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ADDITIF 2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	travaux de pavage de deux rues au CNOU	Le Directeur	DC	PM	-

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NIAMEY

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Alimentation et habillement des malades	Le Directeur	DRP	PM	28/06/2021

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DIFFA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition des produits alimentaires	SA CROU/DA	AOO	PM	13/07/2021



PLAN PRÉVISIONNEL



CENTRE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ADDITIF 2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	29/06/21	08/07/21	08/07/21	19/07/21	26/07/21	04/08/21	45 jours	BN-AD-MESR

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NIAMEY

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
07/07/2021	08/07/21	15/07/21	19/07/21	28/07/21	05/08/21	16/08/21	14 jours	BN

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DIFFA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES

D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
22/07/2021	23/07/2021	23/08/2021	28/08/2021	07/09/2021	14/09/2021	23/09/2021	5 mois	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE L'ALPHABÉTISATION, DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE D'AGADEZ ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	entretien des rationnaires cantines	DGS/MEN	DRP	PM	23/06/2021
2	transport des vivres		DRP	PM	29/03/2021

DIRECTION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENT SECONDAIRES DE DIFFA ADDITIF 2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Acquisition de supports pédagogiques au profit des Unités Pédagogiques (Ecorchés humains)	Le DRES	DC	PM	-

INSPECTION COMMUNALE D'AGADEZ

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(Modification de l'additif N°1) fourniture des matériels (vivres)	ICEP-AZ	DRP	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE L'ALPHABÉTISATION, DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE D'AGADEZ ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
23/06/2021	27/06/2021	02/07/2021	07/07/2021	15/06/2021	09/07/2021	13/08/2021	45 jours	Budget National
23/07/2021	12/04/2021	02/07/2021	07/07/2021	15/07/2021	09/08/2021	13/08/2021	45 jours	Budget National

DIRECTION RÉGIONALE DES ENSEIGNEMENT SECONDAIRES DE DIFFA ADDITIF 2

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	23/07/2021	28/07/2021	28/07/2021	09/08/2021	16/08/2021	25/08/2021	19 JOURS	BN

INSPECTION COMMUNALE D'AGADEZ

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	21/06/2021	25/06/2021	25/06/2021	06/07/2021	13/07/2021	22/07/2021	10 jours	BN



PLAN PRÉVISIONNEL



INSPECTION D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TESKER ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Entretien des Rationnaires des Cantines Scolaire	IEP / TESKER	DRP	PM	14/06/2021
2	Entretien des Rationnaires des Cantines Scolaire	L'IEP pour le centre de regroupement Dourwanga	DRP	PM	14/06/2021
3	Entretien des Rationnaires des Cantines Scolaire	L'IEP pour le centre de regroupement Yougoumt	DRP	PM	14/06/2021
4	Entretien des Rationnaires des Cantines Scolaire	L'IEP pour le centre de regroupement Tijira	DRP	PM	14/06/2021
5	Entretien des Rationnaires des Cantines Scolaire	L'IEP pour le centre de regroupement Tesker	DRP	PM	14/06/2021

TRESORERIE DE TAHOUA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA					
Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	ACHAT PRODUITS ALIMENTAIRES	Le Trésorier	DC	PM	-



PLAN PRÉVISIONNEL



INSPECTION D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE TESKER ADDITIF N°1

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
23/06/2021	24/06/2021	01/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	1 semaine	Budget National
23/06/2021	24/06/2021	01/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	1 semaine	Budget National
23/06/2021	24/06/2021	01/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	1 semaine	Budget National
23/06/2021	24/06/2021	01/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	1 semaine	Budget National
23/06/2021	24/06/2021	01/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	1 semaine	Budget National

TRESORERIE DE TAHOUA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	28/06/21	05/07/21	05/07/21	14/07/21	21/07/21	30/07/21	7jours	BN



ECOLE NORMALE OUSMANE AMADOU D'AGADEZ

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	(Modification du PPM initial) Pause café (en deux lots)	DG	DRP	PM	25/06/2021

IECP / IFÉROUANE

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	entretien des rationnaires cantines	DGS/MEN	DRP	PM	25/06/2021
2	transport des vivres	-	DC	PM	-

MAISON D'ARRET D'ARLIT

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Fourniture alimentation vivres	Régisseur	DRP	PM	17/03/2021
2	Fourniture alimentation condiments	Régisseur	DRP	PM	13/04/2021



PLAN PRÉVISIONNEL



ECOLE NORMALE OUSMANE AMADOU D'AGADEZ

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
06/06/2021	07/06/2021	14/07/2021	17/07/2021	27/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	7 jours	FCSE

IECP / IFÉROUANE

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
06/07/2021	07/07/2021	14/07/2021	17/07/2021	27/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	45 jours	Budget National
	07/07/2021	14/07/2021	14/07/2021	26/07/2021	02/08/2021	12/08/2021	45 jours	Budget National

MAISON D'ARRET D'ARLIT

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
17/03/2021	27/03/2021	28/04/2021	03/05/2021	12/05/2021	19/05/2021	29/05/2021	10 jours	BN
22/04/2021	22/04/2021	29/04/2021	03/05/2021	12/05/2021	19/05/2021	29/05/2021	10 jours	BN



MAIRIE DE TAMAYA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Réactualisation du Plan de Développement Communautaire	SG	AMI	PM	28/06/2021
2	Transformation des cases de santé en CSI	SG	AOON	PM	25/06/2021
3	Construction des 2 classes	SG	DC	PM	-
4	Construction d'un classe	SG	DC	PM	-
5	Cloture et Réhabilitation de l'Inspection	SG	DC	PM	-

COMMUNE RURALE DE LIBORE

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Achat d'un canion benne et d'un tracteur en deux lots	SG de la Mairie	AOO	PM	02/07/2021
2	construction de deux blocs de trois classes équipées	SG de la Mairie	AOO	PM	20/07/2021
3	Rehabilitation de la pistes RN1 Galbal1ère partie	SG de la Mairie	AOO	PM	10/08/2021



MAIRIE DE TAMAYA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
07/07/2021	09/07/2021	09/08/2021	14/08/2021	24/08/2021	31/08/2021	09/09/2021	2 mois	Commune
06/07/2021	07/07/2021	09/08/2021	13/08/2021	24/08/2021	31/08/2021	09/09/2021	3 mois	FICOD et Commune
-	28/06/2021	05/07/2021	05/07/2021	14/07/2021	21/07/2021	30/07/2021	1 mois	ANFICT et commune
-	29/06/2021	06/07/2021	06/07/2021	15/07/2021	22/07/2021	02/08/2021	1 MOIS	Commune
-	29/06/2021	06/07/2021	06/07/2021	15/07/2021	22/07/2021	02/08/2021	1 MOIS	Commune

COMMUNE RURALE DE LIBORE

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
13/07/2021	14/07/2021	16/08/2021	21/08/2021	31/08/2021	07/09/2021	16/09/2021	1 Mois	Commune
29/07/2021	30/07/2021	30/08/2021	04/09/2021	14/09/2021	21/09/2021	30/09/2021	3 MOIS	Commune
19/08/2021	20/08/2021	20/09/2021	25/09/2021	05/10/2021	12/10/2021	21/10/2021	3 MOIS	Commune



COMMUNE RURALE DE FALMEY

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	construction de marchés	le Maire	DC	PM	-
2	recensement de la population locale	le Maire	AMI	PM	28/06/2021
3	Traitement d'un point critique entre Falmei-Zarma et Falmei-Haoussa (Zongo)	le Maire	AON	PM	30/06/2021
4	achat vehicule	le Maire	DC	PM	-
5	construction et équipement de trois classes	le Maire	AON	PM	07/07/2021

COMMUNE RURALE DE N'DOUNGA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	achat vehicule pour la mairie	SG	DC	PM	-
2	Refection piste lateritique	SG	DC	PM	-
3	Construction du mur de cloture du CSI de N'dounga	SG	DC	PM	-
4	transformation de la case de santé de guesselbodi en CSI type 1	SG	AON	PM	12/07/2021



COMMUNE RURALE DE FALMEY

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	28/06/2021	02/07/2021	02/07/2021	13/07/2021	20/07/2021	29/07/2021	30 jours	ANFICT - FCSE
07/07/2021	08/07/2021	06/08/2021	11/08/2021	20/08/2021	27/08/2021	07/09/2021	30 jours	ANFICT - Fonds de péréquation
09/07/2021	12/07/2021	11/08/2021	16/08/2021	25/08/2021	01/09/2021	10/09/2021	3 mois	ANFICT -Lux Dev
-	28/06/2021	02/07/2021	02/07/2021	13/07/2021	20/07/2021	29/07/2021	1 mois	Budget de la Commune
16/07/2021	02/07/2021	01/08/2021	06/08/2021	17/08/2021	24/08/2021	02/09/2021	3 mois	ANFICT - FCSE

COMMUNE RURALE DE N'DOUNGA

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
-	24/06/2021	28/06/2021	28/06/2021	07/07/2021	14/07/2021	23/07/2021	1MOIS	BUDGETCOMMUNAL
-	24/06/2021	28/06/2021	28/06/2021	07/07/2021	14/07/2021	23/07/2021	1MOIS	BUDGETCOMMUNAL
-	12/07/2021	19/07/2021	19/07/2021	28/07/2021	04/08/2021	13/08/2021	3MOIS	BUDGET COMMNAL
21/07/2021	23/07/2021	23/08/2021	28/08/2021	07/09/2021	14/09/2021	23/09/2021	6 MOIS	FICOD



COMMUNE RURALE DE DANNET

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

DONNEES SUR LA

Réf. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES		DOSSIERS
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)
1	Construction classes	le Maire	AOO	PM	05/01/2021
2	Cloture ecoles	le Maire	AOO	PM	05/01/2021
3	Construction d'un parché ordinaire à Anoumakaran	le Maire	AOO	PM	05/01/2021
4	Construction d'un magasin de 200tonnes à Titchintaghat	le Maire	AOO	PM	05/01/2021
5	Construction d'une digue de protection de berges	le Maire	AOO	PM	05/05/2021
6	Transformation de la case de santé de Fichat en CSI de type II	le Maire	AOO	PM	05/05/2021
7	foncage de puits pastoraux à essaoui,dannat village et tchinerene	le Maire	AOO	PM	01/06/2021
8	surcreusage du puit de Alhouria	le Maire	DC	PM	01/06/2021
9	Equipements des puits pastoraux	le Maire	DC	PM	-
10	Equipement du forage de Tchilewene	le Maire	DC	PM	-
11	Foncage d'un forage de 100ml à Tanoumaghorout	le Maire	DC	PM	-
12	foncage de forage a Anouzagharan,Azar		AOO	PM	05/04/2021



COMMUNE RURALE DE DANNET

Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics 2021

PASSATION DES MARCHES								
D'APPEL D'OFFRES			EVALUATION DES OFFRES		EXECUTION			
Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date d'invitation à Soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date de signature du contact (14)	Date d'approbation par le CMP/CF et engagement Comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
14/01/2021	16/01/2021	16/02/2021	18/02/2021	27/02/2021	06/03/2021	17/03/2021	4 mois	PP2E
14/01/2021	16/01/2021	16/02/2021	18/02/2021	27/02/2021	06/03/2021	17/03/2021	4 mois	PP2E
14/01/2021	16/01/2021	16/02/2021	18/02/2021	27/02/2021	06/03/2021	17/03/2021	4 mois	PP2E
14/01/2021	16/01/2021	16/02/2021	18/02/2021	27/02/2021	06/03/2021	17/03/2021	4 mois	PP2E
14/05/2021	16/05/2021	16/06/2021	18/06/2021	27/06/2021	04/07/2021	15/07/2021	3 mois	PPR
14/05/2021	16/05/2021	16/06/2021	18/06/2021	27/06/2021	04/07/2021	15/07/2021	3 mois	FICOD
10/06/2021	12/06/2021	13/07/2021	15/07/2021	24/07/2021	31/07/2021	11/08/2021	2mois	commune/ Irrahzer
10/06/2021	12/06/2021	19/06/2021	21/06/2021	30/06/2021	07/07/2021	18/07/2021	2 mois	Irrahzer
-	16/07/2021	23/07/2021	23/07/2021	03/08/2021	10/08/2021	21/08/2021	21jours	commune
-	16/07/2021	23/07/2021	23/07/2021	03/08/2021	10/08/2021	19/08/2021	21 jours	ORANO
-	01/04/2021	08/04/2021	08/04/2021	19/04/2021	26/04/2021	05/05/2021	21 jours	COMMUNE
14/04/2021	16/04/2021	17/05/2021	19/05/2021	28/05/2021	04/06/2021	15/06/2021	3 mois	ORANO



Décision N° 024 / ARMP/CRD

Agence de Régulation des Marchés Publics

du 08 juin 2021 sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Directeur Général du Groupe FABA-FALABI, BP : 2514 Niamey-Niger, TEL : (00227) 96 96 06 10 contre l'hôpital Général de Référence (HGR) relatif à l'Appel d'Offres Ouvert National N°002/2021/HGR/DAF/SPMP/DSP/ENT.NET, pour le nettoyage et l'entretien des locaux de l'HGR.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011** portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger;
- Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016**, portant code des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011**, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004**, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019**, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Règlement Intérieur** du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu La résolution du CNR du 18 mai 2021**, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends,
- Vu la Décision N°000021/PCNR/ARMP du 19 mai 2021**, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la requête en date du 03 juin 2021** du Directeur Général du **Groupe FABA-FALABI** ;
- Vu les pièces** du dossier ;
- ENTRE
- Le Directeur Général du Groupe FABA-FALABI, DEMANDEUR**, d'une part ;
- Et
- L'Hôpital Général de Référence, Personne Responsable du Marché, DÉFENDEUR**, d'autre part ;
- Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.
- EN LA FORME**
- Faits, procédure et prétentions des parties :**
- Par lettre de notification N°000293/HGR/DAF/SPMP/DSP du **jeudi 08 avril 2021**, le Directeur Général (DG) de l'**Hôpital Général de Référence**, Personne Responsable du Marché (PRM) a demandé au Directeur Général du **Groupe FABA-FALABI** de justifier son offre financière d'un montant de **deux cent douze millions neuf cent quarante mille francs (212 940 000) FCFA TTC** conformément à l'**article 95** du Code des marchés publics qui indique que « l'autorité contractante peut rejeter toute offre anormalement basse, par décision motivée sous réserve que le candidat ait été invité à présenter des justifications par écrit et que ces justifications **ne soient pas acceptables** ».
- Par correspondance N°FLB/HGR/12/04/21 reçue le **lundi 12 avril 2021**, le Directeur Général du **Groupe FABA-FALABI**, a d'abord confirmé sa capacité à exécuter toutes les tâches de nettoyage



et d'entretien de manière efficace et satisfaisante, avant de préciser que :

- L'**HGR** étant dans un état neuf, les opérations d'entretien moins coûteuses prendront le pas sur les activités de nettoyage qui demandent en général plus d'efforts ;
- en tant que nigérien, il sera fier d'apporter sa contribution à l'effort d'entretien de cet hôpital ultra moderne dont le Niger s'est doté, d'autant plus qu'en retour l'expérience et la réputation de son entreprise seront renforcées en précisant que cela n'a pas de prix.

En outre, le requérant prétend, d'une part, qu'une offre ne peut être qualifiée d'anormalement basse que par rapport au budget alloué à la prestation mais non par rapport à l'ampleur réelle des tâches à exécuter, d'autre part, l'expérience dont dispose son entreprise dans ce domaine et dans plusieurs institutions de renommée constitue un atout considérable lui permettant d'optimiser son offre sans réduire la qualité des prestations.

Par lettre N°000408/HGR/DAF/SPMP/DSP en date du **jeudi 20 mai 2021**, le DG de l'**HGR** a notifié au Groupe FABA-FALABI, le rejet de son offre au motif qu'elle est anormalement basse conformément aux dispositions de l'**article précité** en estimant non satisfaisantes les justifications apportées par le requérant.

Selon l'**HGR**, **FABA-FALABI** a minimisé les prestations à accomplir en tentant de démontrer que les locaux sont dans un état neuf, alors même qu'ils ont été fortement fréquentés pendant quatre (4) ans.

Aussi, il a précisé qu'en milieu hospitalier, les activités de nettoyage et d'entretien des locaux qui font partie des dispositifs de prévention des infections nosocomiales ont une importance capitale, d'où la nécessité d'utiliser des moyens d'entretien modernes et motorisés.

Relativement à l'engagement du requérant à exécuter ce marché dans le but de renforcer son expérience dans le domaine, la PRM souligne qu'il s'agit d'un Centre hospitalier de référence, qui a comme mission entre autres, de garantir des prestations de qualité, et de ce fait, la rigueur doit être de mise afin d'éviter la création des conditions

favorables à la multiplication des réservoirs des microorganismes et à la résistance des germes pathogènes, du fait de la mauvaise pratique des activités d'entretien. C'est pourquoi ledit centre a besoin d'un prestataire compétent et expérimenté.

Contrairement à l'argument développé par le **Groupe FABA-FALABI** sur la qualification de l'offre anormalement basse, la PRM lui a rappelé qu'il n'avait pas effectué une visite guidée des locaux avant de faire sa proposition, ce qui ne lui permet pas d'apprécier l'importance et la complexité des tâches à exécuter.

Sur l'expérience dont dispose le requérant dans le nettoyage et l'entretien des locaux des institutions de renommée, l'**HGR** indique qu'il n'a pas apporté les preuves justificatives de ces nombreuses expériences. C'est pour toutes ces raisons et qu'en application des dispositions de l'**article 95 susvisé** que la Commission Ad hoc d'Ouverture des Plis et d'Attribution du marché a décidé d'écarter l'offre du **Groupe FABA-FALABI** au motif qu'elle est anormalement basse.

Par ailleurs, la PRM a précisé dans la lettre de rejet que c'est l'offre de la **société NET DECHET SARL** qui a été retenue pour un montant de **trois cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent soixante mille francs (385 560 000) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **douze (12) mois**.

Par lettre N°02/FLB/HGR/24/05/21, **reçue le mardi 25 mai 2021**, le **DG de FABA-FALABI** a introduit un recours préalable pour contester les motifs invoqués pour rejeter son offre.

Il soutient à l'appui de son recours n'avoir pas sous-estimé l'ampleur des prestations et maintient que ledit hôpital est dans un état neuf comme l'a du reste affirmé le DG lors d'une réunion en ces termes « le visiteur est satisfait de la propreté en rentrant à l'Hôpital, mais il ne voit pas tous les défauts comme nous qui y travaillons et l'ancien prestataire fait des efforts mais c'est insuffisant ». Selon lui, ce sont justement ces insuffisances qu'il faut identifier et corriger.

Il fait savoir qu'acquérir des nouvelles expériences ne contrarie en rien sa compétence et ses expériences de plusieurs années aux seins de diverses institutions très exigeantes en matière d'hygiène mais bien au contraire contribuera à les



DÉCISION DU CRD



renforcer.

Il ajoute que lors de sa première rencontre avec les agents de l'HGR concernant ce marché, il a été prévu de faire la visite des locaux mais le chef de service Hygiène étant en déplacement hors de Niamey, cette visite n'a pu avoir lieu que le lendemain.

Le requérant fait valoir que pour justifier ses expériences dans le domaine objet du présent marché, il a joint à son offre une liste d'institutions pour lesquelles il a travaillé. Il s'agit de : CARE International, UNICEF, PNUD, Union Européenne, Banque Mondiale, Ambassade de France, Lycée la Fontaine et invite la PRM à procéder à la vérification desdites expériences fournies en cas de doute.

Il conclut en soutenant que les motifs invoqués pour rejeter son offre ne sont pas fondés et considère que le critère de « **moins-distance** » qui est généralement utilisé au Niger, s'oppose à la notion « d'offre anormalement basse » qu'il trouve propre à cet appel d'offres car il ne l'a nulle part reconcentrée. Il a demandé au DG de l'HGR de lui prouver en quoi l'attributaire provisoire est moins disant que lui.

Par lettre N°000421/HGR/DAF/SPMP/DSP du **jeudi 27 mai 2021**, le DG de l'Hôpital Général de Référence a confirmé tous les griefs reprochés à l'offre du requérant en indiquant que compte tenu des marchés antérieurement exécutés avec des montants largement supérieurs que celui proposé par le **Groupement FABA-FALABI**, l'expérience a révélé que les prestataires avaient rencontré d'énormes difficultés du fait de la configuration de l'HGR.

Contrairement aux propos du DG du **Groupe FABA-FALABI** selon lesquels « le visiteur est satisfait de la propreté en rentrant dans l'hôpital, mais il ne voit pas tous les défauts comme nous qui y travaillons et l'ancien prestataire fait des efforts mais c'est insuffisant », cela ne peut être un élément justificatif complémentaire à la qualification d'offre anormalement basse du seul fait que cet entretien n'a porté que sur l'espace vert et non sur le nettoyage et l'entretien des locaux.

N'étant pas satisfait de la réponse donnée à son recours préalable, le Directeur Général du **Groupe FABA-FALABI** a introduit, par requête du **jeudi 03**

juin enregistrée au Secrétariat du CRD, sous le **numéro 826 (013)**, un recours contentieux devant ledit Comité pour contester les motifs du rejet de son offre.

Sur la recevabilité du recours

Il ressort des dispositions de l'**article 166** du Code des Marchés Publics qu'« **en l'absence de décision favorable dans les cinq (05) jours ouvrables suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de trois (03) jours ouvrables pour présenter un recours contentieux devant le Comité de Règlement des Différends en matière d'attribution des marchés publics** ».

Dans le cas l'espèce le **Groupe FABA-FALABI** a exercé son recours préalable le **mardi 25 mai 2021**, après avoir obtenu la notification du rejet de son offre le **jeudi 20 mai 2021**.

A compter du **jeudi 27 mai 2021**, date de la réponse à son recours préalable, le requérant avait jusqu'au **lundi 1^{er} juin 2021** pour introduire un recours contentieux.

Le **Groupe FABA-FALABI** a introduit son recours, le **jeudi 03 juin 2021**, soit **deux (02) jours ouvrables** après l'expiration du délai.

Il y a lieu dès lors de déclarer, irrecevable en la forme le recours introduit par le **Groupe FABA-FALABI**.

PAR CES MOTIFS

- ✓ déclare, irrecevable en la forme, le recours contentieux introduit par le Directeur Général du **Groupe FABA-FALABI** pour non-respect des dispositions de l'**article 166 du Code des Marchés Publics** relatives au recours contentieux ;
- ✓ dit que cette décision est exécutoire, conformément à la réglementation en vigueur ;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au Directeur Général du **Groupe FABA-FALABI**, ainsi qu'à l'**Hôpital Général de Référence**, la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le 08 juin 2021

LE PRÉSIDENT DU CRD



Décision N° 029 / ARMP/CRD

Agence de Régulation des Marchés Publics

du 05 juillet 2021 sur l'examen de la recevabilité du recours introduit par le Directeur Général du Cabinet CACEF contre la Commune Rurale de Kara-Kara relatif à Demande de proposition portant recrutement de 2 SAC/SPE, département de Dioundou, région de Dosso.

LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD)

- Vu la Directive N° 04/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la Directive N° 05/2005/CM/UEMOA du 9 décembre 2005**, portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Vu la loi N°2011-37 du 28 octobre 2011** portant principes généraux, contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public au Niger;
- Vu le Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016**, portant code des marchés Publics et des délégations de service public ;
- Vu le Décret N°2011-687/PRN/PM du 29 décembre 2011**, portant attributions, composition, organisation et modalités de fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret N°2004-192/PRN/PM du 06 juillet 2004**, fixant les modalités de fonctionnement du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu le Décret N° 2019-222/PRN/PM du 29 avril 2019**, portant nomination des membres du Conseil National de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Règlement Intérieur** du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu La résolution du CNR du 18 mai 2021**, portant nomination du Président du Comité de Règlement des Différends,
- Vu la Décision N°000021/PCNR/ARMP du 19 mai 2021**, portant désignation des membres du Comité de Règlement des Différends ;
- Vu la correspondance** en date **17 juin 2021** du Directeur Général du Cabinet CACEF ;
- Vu les pièces** du dossier ;
- Statuant en matière de règlement de différend relatif à l'attribution de marchés publics, en sa session du **lundi cinq juillet deux mille vingt et un** à laquelle siégeaient **Madame DIORI MAIMOUNA MALE**, Présidente par intérim du Comité de Règlement des Différends, **Messieurs MAMOUDOU MAIKIBI, OUMAROU MOUSSA, RABIOU ADAMOU** et **Madame BACHIR SAFIA SOROMEY**, tous Conseillers à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, membres dudit Comité, assisté de **Messieurs YACOUBA SOUMANA**, Directeur de la Réglementation et des Affaires Juridiques et **ADO SALIFOU MAHAMAN LAOUALY**, Chef de Service du Contentieux par intérim, assurant le secrétariat de séance.
- Après en avoir délibéré conformément à la loi, a rendu la décision dont la teneur suit :



ENTRE

Le Directeur Général du Cabinet CACEF,
Demandeur, d'une part ;

ET

La commune rurale de de Kara- Kara,
Personne Responsable du Marché,
Défenderesse, d'autre part ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ni préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause mais au contraire sous les plus expresses réserves de fait et de droit.

EN LA FORME

Par lettre reçue le **lundi 31 mai 2021**, le Secrétaire Général de la commune rurale de **Kara- Kara** a notifié au Directeur Général du **Cabinet CACEF**, le rejet de son offre relative à la Demande de proposition (DP), portant recrutement de deux (2) SAC/SPE, dans le département de Dioundou, région de Dosso au motif qu'elle n'a pas été classée première sur la base de la note totale pondérée qu'il a obtenu, conformément aux dispositions du point 24.2 des données particulières de la demande de proposition (DPDP) pour le lot N°1.

Par la même occasion, le Secrétaire Général informait le requérant que c'est l'offre du **Cabinet THEC**, avec un montant de **trente-six millions quatre cent soixante-treize mille cinq cent (36 473 500) FCFA** pour le lot et celle du **Cabinet AP Expert**, avec un montant de **trente-cinq millions cinq cent cinquante-deux mille quatre cent quarante (35 552 440) FCFA TTC**, soit une redevance de **dix-sept (17) francs CFA par m3** qui ont été retenues.

Réagissant au rejet de son offre, le Directeur Général du **Cabinet CACEF** a introduit, par lettre du **mardi 1^{er} juin 2021**, un recours préalable pour contester les raisons de l'éviction de son offre en faisant valoir qu'au regard des prix ayant abouti à l'adjudication du marché, il constate une rupture de l'égalité.

Selon lui, son offre est la moins disante avec

une proposition de prix de **dix-huit francs (18 F) CFA, le mètre cube** calculé sur la base d'un **million neuf cent mille (1 .900 000) mètres cubes** de volume annuel alors que l'attributaire provisoire du **lot 1** pour lequel il a soumissionné aurait proposé un prix de **vingt francs (20F) CFA**.

Sur ce, il pose à la personne responsable du marché, la question de savoir comment l'adjudicataire provisoire a présenté une valeur annuelle contraire à celle officiellement communiquée, surtout que le prix qu'il a proposé est supérieur de **11%** de celui du requérant.

En conclusion il émet les vœux de voir la correction du procès-verbal pour garantir l'équité.

Dans la réponse au recours préalable, le Secrétaire Général de la **commune rurale de Kara-Kara** a rappelé au Directeur Général du **Cabinet CACEF**, sur le réseau social WhatsApp que, par correspondance reçue par le requérant le **jeudi 03 juin 2021**, la DP a retenu comme critère de sélection le principe de la qualité-coût, qui est basée la mieux disance et non la moins disance.

La PRM fait valoir que conformément au **point 24.2 des DPDP de la DP « la sélection sera opérée selon le principe qualité-coûts (...) le poids de la proposition technique sera 70% et celui de la proposition financière sera de 30% »**.

Elle explique qu'après pondération, l'adjudicataire provisoire du lot N°1 a obtenu une note totale de **93,1%** sur **100 points** et le requérant la note de **79,9% sur 100 points**.

Enfin la **commune rurale de Kara-Kara** a rassuré le requérant que pour toutes les offres relatives au **lot 1**, la redevance a été calculée sur la base d'un volume prévisionnel d'eau d'un **million neuf cent mètre cube d'eau par an** et pour confirmer cette information, elle lui demande de vérifier les comptes d'exploitation



DÉCISION DU CRD



des autres soumissionnaires pour comprendre.

Le cabinet **CACEF** a répondu par lettre du **vendredi 04 juin 2021**, à la personne responsable du marché, en contestant les explications données sur l'attribution de la délégation. Selon lui :

- Le calcul montre que le quotient de **36 473 500 FCA sur 20** donne un volume de **1 523 677,5 m3** soit une différence de moins de **76 322,5** ;
- Avec **1 900 000/ans x 20**, on serait arrivé à **38 000 000 FCFA**, c'est-à-dire que l'adjudicataire et les experts indépendants n'auraient pas calculés et appréciés correctement les comptes d'exploitation
- S'adressant à la personne responsable du marché, il ajoute vous avez la latitude de vérifier pour tous les autres, le quotient de ces offres financières divisés par les prix unitaires respectifs donne le volume de **19 00 000 m3**.

Il fait savoir ne pas comprendre la base sur laquelle, le montant corrigé de son offre seulement devait varier et ceux des autres soumissionnaires.

Il déplore l'incompétence des membres du Comité d'Experts Indépendants ayant fait l'évaluation qui expose la commune à un contrôle par le SAS.

N'étant pas satisfait de la réponse que l'autorité contractante a donné à son recours, le Directeur Général du cabinet **CACEF** a introduit, par lettre en date du **jeudi 17 juin 2021**, reçue et enregistrée sous le n° **927** au Secrétariat du Comité de Règlement des Différends, un **recours contentieux** auprès dudit Comité, en évoquant le même motif.

Sur la recevabilité du recours :

Après analyse et vérification des différentes dates, le Comité de Règlement des Différends a constaté que le Directeur Général du cabinet **CACEF** ayant reçu la notification du rejet de

son offre le **lundi 31 mai 2021** et avait jusqu'au **mardi 08 juin 2021** pour exercer son recours préalable.

Il a exercé son recours dès le **mardi 1^{er} juin 2021** et l'autorité contractante avait jusqu'au **mardi 08 juin 2021** pour lui répondre.

Elle a répondu le **mercredi 02 juin 2021**, par conséquent, à compter de cette date, le cabinet **CACEF** avait jusqu'au **lundi 07 juin 2021** pour intenter un recours contentieux devant le Comité de Règlement des Différends et il a introduit son recours le **jeudi 17 juin 2021** donc hors délai, conformément à l'**article 166** du code des marchés publics et de délégation de services publics qui dispose qu' « **en l'absence de décision favorable dans les cinq (05) jours ouvrables suivant le dépôt du recours préalable, le requérant dispose de trois (03) jours ouvrables pour présenter un recours contentieux devant le Comité de Règlement des Différends en matière d'attribution des marchés publics** ».

PAR CES MOTIFS :

- ✓ déclare irrecevable en la forme, le recours contentieux introduit par le Directeur Général du **Cabinet CACEF**, pour avoir été introduit hors délai conformément aux dispositions de l'**article 166** du code des marchés publics et de délégation de services publics ;
- ✓ dit que, cette décision est exécutoire conformément à la réglementation;
- ✓ dit que le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics est chargé de notifier au **Directeur Général CACEF**, ainsi qu'au maire de la **Commune rurale de KARA KARA** la présente décision qui sera publiée au journal des marchés publics.

Fait à Niamey, le **05 juillet 2021**

LE PRESIDENTE DU CRD/PI



Champ d'application des Différents modes de passation des marchés publics au Niger